**Résolution N°5 : Travailler certes… mais pour quelle retraite ?**

Le terme retraite définit l’état d’une personne qui a cessé ses activités professionnelles après avoir cotisé pendant sa carrière dans le but de profiter d’une pension de la date de sa cessation d’activité jusqu’à sa fin de vie.

En France, le modèle en vigueur est celui de la retraite par répartition. C’est-à-dire que les cotisations des actifs servent à payer les pensions versées aux retraités. Il existe pour ce faire, le régime général, le régime complémentaire et les régimes spéciaux.

Ce principe fonctionne seul lorsqu’il le ratio de retraités par actifs est favorable. Or, conséquence du vieillissement de notre population, ce ratio se dégrade de façon irrémédiable : il est passé de 4,7 actifs pour 1 retraité en 1960 à seulement 1,6 actif pour un retraité en 2020. Les projections confirment cette tendance avec seulement 1,3 actif pour 1 retraité à l’horizon 2060.

Les solutions les plus souvent évoquées pour mieux équilibrer l’équation consistent à reculer l’âge du départ en retraite, à cotiser davantage pendant sa vie professionnelle voire à ne pas augmenter les pensions.

La France étant l’un des pays les plus riches du monde a les moyens de veiller à assurer des retraites décentes. D’autres solutions plus complexes et plus satisfaisantes peuvent et doivent être étudiées.

La CGTR Educ’action se prononce pour :

- un départ en retraite à 60 ans pour toutes et tous (hors départs anticipés pour les métiers pénibles)

- un retour au calcul sur les 10 meilleures années pour le privé (et non 25)

- le maintien du calcul de la pension sur les 6 derniers mois d’activités pour le public

- la prise en compte des années d’études

- Concernant la pénibilité́, la prise en compte des situations réelles de travail et la reconnaissance de toutes les formes de pénibilité́ par grands corps de métier

Dans tous les cas, pas de pension inferieure au SMIC CGT (1800€) quel que soit le régime de retraite ! Et encore moins la retraite à points qui, sous couvert d’équité, n’aboutit qu’à une baisse des pensions d’au moins 20% !